

BULLETIN D'INSCRIPTION N° (réservé à l'organisation)

A imprimer et retourner à l'organisation. Merci de remplir toutes les cases le plus précisément et le plus lisiblement possible

NOM DU BATEAU**IDENTIFIANT BALISE**

--	--

Port de stationnement.....Catégorie : **REGATE** / **CROISIERE** (rayer la mention inutile)

Numéro de voile (s'il y a lieu)

Modèle

Marque (constructeur).....

Type (G.T.E. – P.T.E. – Dériveur)

Année de construction

Largeur de coque

Longueur de coque (jupe comprise).....

Poids lège

Tirant d'eau

Couleur de pont de coque

Enrouleur de foc OUI / NON (rayer la mention inutile)

Tambour au dessus du pont OUI / NON

Enrouleur de Grand voile OUI / NON

Hélice FIXE / REPLIABLE

SIGNES PARTICULIERS

.....

SKIPPER DU BATEAU

Nom (majuscules).....

Prénom

Adresse.....

e.mail

Tel

CONTACT A TERRE

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

..... Tel.....

FRAIS DE DOSSIERS

Bateau de moins de 10 m..... 320 €

Bateau de 10m à 11,99 m 370 €

Bateau de 12m à 14,99 m 420 €

Bateau de 15m et plus 470 €

Multicoque 520 €

Equipiers X 120 €, soit..... €

TOTAL €

Pour les bateaux embarquant des équipiers payants (exceptées les écoles de voile): par équipier : 140 €

Règlement de la participation par chèque à l'ordre de : "La Route du Jasmin". Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Les skippers sont inclus dans l'inscription du bateau.

- Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception des frais concernant le bateau, les frais des équipiers pourront être réglés ultérieurement.
- Les frais du bateau comprennent l'adhésion du skipper au Club "Route du Jasmin" (obligatoire).

EQUIPIERS**Noms – Prénoms**

.....
.....
.....

"Je reconnais que "La Route du Jasmin" n'est pas une course officielle et que les droits d'inscription ne couvrent que les frais de dossiers, d'organisation, de dotation et de logistique.

Par ailleurs, j'ai connaissance que je suis seul responsable de mon équipage, de mon bateau, de son contenu et de son état, que je prends le départ, je navigue, je poursuis ou j'abandonne sous ma seule responsabilité, sans pouvoir, pour quelque cause que ce soit, engager la responsabilité de l'association organisatrice, que mon bateau doit être homologué, assuré et armé pour la navigation hauturière".

De mauvaises conditions météorologiques prolongées pourraient mettre l'organisation dans l'obligation d'annuler La route du Jasmin. Dans ce cas, il sera procédé au remboursement de la moitié des sommes versées (50% de ces sommes étant déjà engagées dans les frais préparatoires).

Date

Lu et approuvé

Le Skipper

Signature.